

**Appel à manifestation d'intérêt pour l'occupation du domaine public portuaire,
en vue d'une activité en lien avec la filière halieutique**

AVIS DE PUBLICITE

SECTION I – DENOMINATION ET ADRESSE DE L'AUTORITE COMPETENTE :

Société d'Exploitation des Ports du Détroit (SEPD), 24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais ; Tél. : 03.21.46.29.00.

La SEPD est titulaire d'un contrat de délégation de service public portant sur le port de Boulogne-sur-Mer – Calais signé le 19 février 2015 avec la Région Haut-de-France.

SECTION II – OBJET DE LA PUBLICITE :

La SCI DAXMAR, représentée par son gérant en exercice Monsieur Georges GUY, a manifesté son intérêt auprès de la SEPD en vue d'occuper une dépendance du domaine public située sur le port de Boulogne-sur-Mer sur l'emprise parcellaire, identifiée parcelles 7 et 14 de l'îlot 5, cadastrées BE 217, soit une superficie totale de 591 m² aux fins d'exercer dans le bâtiment qui y est édifié une activité en lien avec la filière halieutique.

La SCI DAXMAR disposait d'une AOT jusqu'au 31 décembre 2020 et sa demande d'attribution d'un nouveau titre a été formulée avant cette échéance.

Elle a sollicité à cet effet une autorisation d'occupation temporaire constitutive de droits réels d'une durée de 15 ans justifiée par l'amortissement comptable des investissements projetés sur la même période.

Par le présent avis de publicité, portant « appel à manifestation d'intérêt », la SEPD entend s'assurer de l'absence de toute autre manifestation d'intérêt concurrente portant sur la parcelle susvisée, et relative à la délivrance du titre projeté, par application de l'article L. 2122--1-4 du Code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) dans sa rédaction issue de l'Ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques.

SECTION III – CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DE L'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PROJETEE :

1) AOT

- Objet de l'autorisation : autorisation conventionnelle d'occupation temporaire du domaine public constitutive de droits réels portant sur une parcelle située sur le port de Boulogne-sur-Mer, d'une superficie de 591 m² en vue d'exercer une activité en lien avec la filière halieutique.
- Durée de l'autorisation : 15 ans justifiée par un amortissement comptable de la même durée des investissements liés au contrat.
- Montant prévisionnel de la redevance annuelle : EUR 2 898.86 hors taxe, conformément au barème des tarifs publics en vigueur au 1er janvier 2021.
- Montant prévisionnel des investissements envisagés 196 000 EUROS Hors Taxe pour l'ensemble du projet présenté.
- Octroi de droits réels : oui.
- Lieu d'exécution : Boulogne-sur-Mer
- Date prévisionnelle de signature de l'autorisation : 01/05/2021.

SECTION IV - MODALITES DE REPONSE AU PRESENT AVIS :

- Coordonnées de l'autorité compétente pour, le cas échéant, recevoir la manifestation d'intérêt et toute demande relative au présent avis : Société d'exploitation des ports du détroit (SEPD),
24 Boulevard des Alliés, 62100 Calais. Tél. : 03.21.46.29.00.
- Date limite pour manifester son intérêt : **vendredi 29 janvier 2021 – 16h00**

SECTION V - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

- la SCI DAXMAR représentée par Monsieur Georges GUY, actuel Gérant de la Société Civile Immobilière, dont le siège est à BOULOGNE/MER (62200), 14 Rue du Docteur Duchenne immatriculée sous le n° de SIREN 394 483 465 au greffe du Tribunal de BOULOGNE/MER (62200).
- Date de publication du présent avis : 13/01/2021